Conseil d'administration du Parc National

Première partie

Réuni hier matin sous la présidence de Georges Azavant, le conseil d'admionistration du Parc National des Pyrénées a examiné les nombreux sujets avec en toile de fond le problème de l'ours. Il faut quand même retenir d'autres éléments dont l'importance vaut largement le sujet d'actualité.

La réforme des Parcs Nationaux (Loi du 30 mars 2006)

Souvent décriée par le mouvementé écologiste, elle fait apparaître des points intéressants pour les populations pyrénéennes.
Réunis par le Ministre de l'Ecologie, Nelly Olin, dans le Parc du Mercantour, les élus et responsables des parcs nationaux de France ont pu avoir quelques précisions sur le rôle du Conseil d'Administration et du Président dont Georges Azavant nous a fait part lors d'une conférence de presse.

La mise en place de cette réforme se fera en deux temps.
1/ En juillet 2006 paraîtra un décret d'ordre général pour tous les Parcs Nationaux précisant les compétences des Parcs et celles des administrateurs.
2/ En 2008, paraîtra un décret particulier pour chaque Parc
Entre ces deux dates, il sera élaboré une charte qui sera soumise aux communes et à enquête publique pour aboutir à un décret pris en Conseil d'Etat.
Cette charte aura pour objectif de définir les objectifs du Parc en collaboration avec les communes du parc et de la zone périphérique qui devient une zone d'adhésion. Personne ne sera obligé d'adhérer à la zone d'adhésion, néanmoins, pour celles qui l'accepteront, des moyens et des objectifs seront mis en place. Par ailleurs, la zone d'adhésion pourra être élargie au-delà de la zone périphérique actuelle dans la mesure où cette adhésion assure une continuité territoriale.

Nous voyons donc se mettre en place une forme de politique contractuelle avec les collectivités locales sous la forme d'une charte à l'instar de ce qui existe pour les Parcs Naturels Régionaux.
De cette charte, découlera en 2008 des règlements particuliers pour chaque Parc. D'une politique centralisée parisienne, l'objectif est d'avoir une gestion plus locale et mieux adaptée aux problématiques du terrain.
Parmi les pistes concernant les moyens il y a l'idée d'une exonération de taxe sur le bâti.

Le Parc National et le contrat de projet Etat-Région

Le bilan a été fait sur les réalisations du Contrat de Plan 2000-2006 dans les domaines du cadre de vie, des milieux naturels, du pastoralisme et de la communication. Nous pouvons constater que le budget communication prend une place très importante (peut être trop importante) puisqu'il est pratiquement le double de celui du pastoralisme ou des milieux naturels dont nous reconnaissons le rôle majeur dans le maintien de la biodiversité et des paysages. Sur le plan qualitatif, le parc reconnaît qu'il *« est trop peu lisible en matière*

d'appui aux actions d'éducation, de sensibilisation et de communication. Trop de saupoudrage. Les actions doivent être ciblées. La politique en zone périphérique est mal connue des élus. Méconnaissance des moyens techniques et financiers dont dispose le Parc National (seul parc national bénéficiant d'un contrat de Plan) ». Et puis *« pas de communication autour de la forte implication technique et financière du parc national ».* Encore de la communication nécessaire… mais quelle communication lorsque l'on voit, financièrement, que celle-ci prend le pas sur l'action et les réalisations ?

Le contrat de projet Etat – Région

Le parc présente des principes généraux pour assurer une meilleure visibilité et une plus grande concentration des crédits. Afin de :

- Promouvoir le développement patrimonial des vallées
    - Valoriser les villages et les bourgs (aménagements des espaces publics, mise en sous-terrain des réseaux, maîtrise de l'affichage public et de la signalisation…)
    - Réhabilitation du petit patrimoine bâti (inventaire, sauvegarde, valorisation, etc…)
- Soutenir les activités traditionnelles pour gérer durablement le territoire : agriculture et forêt.
    - Soutenir l'activité pastorale : Conservation des races locales, fêtes agricoles locales, reconquête et entretien des territoires en zone intermédiaires, valorisation des produits locaux
    - Pastoralisme en estive : réhabilitation de cabanes et gardiennage, muletage et héliportage, diagnostics pastoraux, prise en compte de la biodiversité dans les écobuages, suivi de la qualité de l'eau et traitement des effluents, favoriser les énergies renouvelables, limitation des traitements sanitaires, etc…
    - La gestion forestière : études sur les habitats forestiers, les techniques alternatives, etc..
- Améliorer les connaissances sur le patrimoine naturel et soutenir les actions de conservation
- Améliorer la gestion de la fréquentation par l'aménagement et la requalification des sites : gestion de l'accueil, requalification des refuges, etc…
- Sensibiliser et éduquer aux patrimoines : animation et éducation à l'environnement, accueil et information des visiteurs…
- Mettre en place des démarches expérimentales
- Favoriser les projets transfrontaliers

Louis Dollo

(A suivre Le Parc National et l'Ours… dans la journée)